

MON CORPS, MON CHOIX, NOTRE COMBAT !

LE 28 SEPTEMBRE,
POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT !

Pouvoir disposer librement de son corps, choisir d'avoir ou non un enfant, c'est une liberté essentielle. C'est aussi une question de santé publique et d'égalité.

En France, l'IVG est désormais inscrite dans la Constitution. Cette avancée est le fruit de décennies de luttes féministes et sociales mais ça ne suffit pas.

Un droit n'existe réellement que lorsqu'il est accessible à toutes et tous, partout et sans obstacle.

Aujourd'hui encore, trop de femmes se heurtent aux délais d'attente, au manque de professionnel·les, aux fermetures de structures et aux difficultés d'accès aux soins.

La santé des femmes ne doit pas dépendre du lieu où elles habitent, de leurs revenus ou de leur capacité à se déplacer.

Jusqu'en 1975, l'avortement était interdit en France. Des femmes ont été condamnées pour avoir avorté ou aidé à avorter. C'est par la mobilisation des femmes, des féministes, des salarié·es et du mouvement syndical que ce droit a été conquis. **Le droit à l'IVG n'a pas été offert. Il a été gagné par la lutte.**

Partout où les réactionnaires et l'extrême droite gagnent du terrain, les droits des femmes sont attaqués. Les exemples sont nombreux, en Europe comme ailleurs, aux États-Unis, en Pologne ou encore à Malte : l'accès à l'avortement a été fortement restreint ou interdit. Ces reculs nous rappellent une chose : **aucune conquête sociale n'est définitivement acquise.**

Inscrire l'IVG dans la Constitution ne doit pas servir à masquer la réalité des services publics de santé.

Quand des centres ferment, quand les hôpitaux manquent de personnels, quand les délais s'allongent, ce sont les femmes qui paient le prix des politiques d'austérité.

La CGT revendique :

- des moyens pour les services publics de santé et le maintien de structures d'IVG de proximité ;
- un accès rapide, gratuit et égalitaire à l'IVG, quel que soit le territoire ;
- des personnels suffisamment nombreux et formés pour accueillir et accompagner sans jugement ;
- le respect du choix et de la liberté de chaque personne concernée ;
- des moyens renforcés pour le Planning familial et l'ensemble des structures qui assurent l'information, la prévention et l'accompagnement.

Parce qu'un droit sans moyens est un droit qui reste inaccessible pour une partie de la population.

Pas d'émancipation sans égalité.

Pas d'égalité sans maîtrise de son corps et de sa vie.

LE 28 SEPTEMBRE, MOBILISONS-NOUS !

Pour le droit de choisir.

Pour l'accès aux soins partout.

Pour des services publics à la hauteur des besoins.

Pour l'égalité et l'émancipation.

L'IVG EST UN DROIT.

LES DROITS DES FEMMES NE SONT PAS NÉGOCIABLES !



Contacts

☎ 01.55.82.85.39

✉ federation@verreceram-cgt.fr

🌐 www.verreceram-cgt.fr